



ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A NIVEZE A L'OCCASION DU SPARSATRIL DU DU 02 SEPTEMBRE 2023

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite en date du 25/06/2023 par Monsieur Dimitri HOUSSA (0496/317888) d.houssa@yahoo.fr quant à l'organisation du Sparsatrail dans le village de Nivezé le 02/09/2023;
- Attendu que ce trail se déroulera le samedi 02 septembre 2023 entre 08h00 et 23h00;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1°etL1133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

ARRETE:

- Art 1** Le samedi 02 septembre 2023 entre 08h00 et 23h00, la circulation des véhicules sera interdite à NIVEZE rue Nivezé Bas excepté riverains et organisateurs. (signaux C3 avec excepté riverains et organisateurs).entre le carrefour avec Large Voie et le carrefour avec l'avenue Jean-Baptiste Romain.
- Art 2** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation **conforme déposée par les service des travaux et mise en place et retirée par l'organisateur sous son entière responsabilité.**
- Art 3** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Art 4** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Art 5** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
 - o à Monsieur le Directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4,
 - o à notre service des Travaux,
 - o à notre fonctionnaire « Planu »,
 - o à notre police locale,
 - o au demandeur

Jalhay le 22/08/2023

Le Bourgmestre



Michel FRANSOLET

